



HAL
open science

L'enquête Natalité de 1942 de la Fondation Carrel. Photographie biopolitique d'une France en plein tournant démographique

Fabrice Cahen, Paul-André Rosental

► **To cite this version:**

Fabrice Cahen, Paul-André Rosental. L'enquête Natalité de 1942 de la Fondation Carrel. Photographie biopolitique d'une France en plein tournant démographique. *Population* (édition française), 2023, 78 (2), pp.223-245. hal-04570018

HAL Id: hal-04570018

<https://hal.science/hal-04570018>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



L'enquête Natalité de 1942 de la Fondation Carrel. Photographie biopolitique d'une France en plein tournant démographique

Fabrice CAHEN* et Paul-André ROSENAL**

Résumé

L'article étudie la genèse et réexploite les données de l'enquête Natalité de 1942, destinée à élucider les causes de la faible fécondité des Français et à y proposer des remèdes. Menée sous l'égide du sociologue Jean Stoetzel, pionnier de l'enquête par sondages, elle repose sur un questionnaire élaboré conjointement avec ses enquêteurs – principalement des instituteurs et des prêtres. Les questions reprennent les thématiques du mouvement nataliste dans toute leur diversité, des propositions répressives (contre l'avortement notamment) à l'évocation de mesures sociales en faveur des ménages. L'enquête conclut que le public français est favorable au natalisme mais considère que les causes de la faible fécondité sont principalement économiques, plutôt que morales ou religieuses. Les incitations financières sont jugées utiles mais insuffisantes. Si Stoetzel préconise une campagne de propagande fondée sur le dévouement à l'État et la réforme morale, la réexploitation des données montre que ce sont les conditions de vie concrètes liées à une forte fécondité qui préoccupent les sondés. Dans la gamme des attitudes morales qui s'expriment, les penchants répressifs sont essentiellement concentrés dans les campagnes. Dans l'ensemble, les sondés se montrent sensibles au sort des populations vulnérables, à commencer par les mères célibataires.

Mots-clés

natalisme, avortement, instituteurs, prêtres, sondages, mères célibataires, conditions de vie, pluralisme éthique, psychologie sociale

Entre l'armistice de 1918 et le milieu de la Seconde Guerre mondiale, où débute le baby-boom, la natalité française atteint son plus faible niveau historique (Toulemon, 2001 ; Daguët, 2002 ; Brée, 2017). La propagande orchestrée par le mouvement nataliste et les associations familialistes bat son plein, et le discours de ces organisations est de plus en plus relayé par le pouvoir politique (voir De Luca Barrusse, 2023). Adopté le 29 juillet 1939, à la veille du déclenchement de la guerre, le Code de la famille et de la natalité françaises entérine l'effort entamé un demi-siècle auparavant pour

* Ined, UR Histoire et Populations. fabrice.cahen@ined.fr

** Sciences Po, CHSP.



faire reconnaître la natalité, jugée trop basse, comme principal paramètre d'une dépopulation française qui se manifeste par un solde naturel négatif au milieu des années 1930. Cependant, dans l'éventail des interprétations possibles de la faible fécondité, aucune analyse précise ne fait véritablement consensus chez les contemporains. En effet, de nombreuses causes, difficiles à hiérarchiser, sont avancées : procédés anticonceptionnels ou abortifs, état général des mœurs, responsabilité des mauvais éléments de la société – néo-malthusiens, avorteurs, femmes « de mauvaise vie » –, charges financières trop lourdes pour les ménages avec enfants, etc. Il en découle des hésitations quant aux types de remèdes politiques à privilégier : incitation microéconomique ou coercition juridique, contrôle moral ou contrôle des corps, pédagogie de la crainte ou sollicitation des aspirations, appel à l'intérêt national, qu'il s'agisse de la puissance militaire ou de la viabilité des toutes jeunes assurances sociales. Cette diversité témoigne des transformations d'une « gouvernementalité » biopolitique (tant en matière de quantité que de « qualité » de la population) qui, dans les années 1920 et 1930, se psychologise davantage en ciblant plus fortement les aspirations individuelles (Cahen, 2016 ; Rosental, 2016).

Au cœur de ces débats, les statistiques jouent un rôle cardinal. Depuis la fin du XIX^e siècle, elles reposent sur les recensements de population ainsi que sur des données plus éparées, obtenues en particulier par des médecins, plus à même que les démographes d'accéder à l'intimité des individus, ou provenant d'enquêtes issues de la mouvance nataliste et familialiste. En quoi l'introduction en France de la méthode des sondages, dans les derniers mois de la Troisième République en 1939, puis sous le régime de Vichy, change-t-elle la donne, en jetant sur les causes de la dénatalité française un éclairage qui se veut plus solidement fondé scientifiquement ? L'enquête Natalité de 1942⁽¹⁾ offre matière à répondre à ces questions. Menée au sein de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (FFEPH), dite Fondation Carrel du nom de celui qui en était, selon la désignation officielle, le « régent », elle s'inscrit dans une série d'études d'opinions sur la natalité ou la fécondité soulevant, pour les acteurs du moment – et, à un autre degré, pour les historiens actuels de la démographie et de la population – trois types d'enjeux :

- ces nouvelles techniques d'enquête sont-elles à même de dissiper le brouillard recouvrant les mécanismes de la dénatalité ?
- en quoi traduisent-elles (et renforcent-elles éventuellement) l'idée d'une prééminence des facteurs psychologiques (ce que l'on appelle alors « conscience » ou « volonté », la notion plus contemporaine de « choix » n'étant pas encore d'actualité) dans les déterminants de la fécondité ?

(1) La documentation relative à l'enquête Natalité de 1942 est disponible dans le fonds des Archives nationales 19760138/5. Une partie de cette documentation est disponible sur le catalogue des enquêtes de l'Ined (<https://data.ined.fr/index.php/catalog/275/download/911>).

– jusqu'où permettent-elles d'affiner la stratégie de l'État et de trancher entre les diverses voies d'action publique possibles ?

Cet article se donne deux objectifs : le premier est d'examiner en quoi l'enquête de 1942 se situe au cœur de ces questionnements, et à quel point elle y apporte des réponses. Le second consiste, à partir d'une réflexion sur la nature et la qualité des données obtenues par son concepteur Jean Stoetzel, à esquisser une revisite de l'enquête en s'appuyant sur des approches et des savoir-faire plus actuels (Bourdelaï, 1993 ; Szreter, 1996 ; Brian, 2001 ; Perrot, 2001 [1975]). En examinant dans quelle mesure cette source informe à propos des attitudes de la population française du tiers central du XX^e siècle en matière de fécondité et de famille, on posera la question plus générale de la réexploitation, au service de questions historiographiques contemporaines, d'enquêtes anciennes relevant de méthodologies et de problématiques révolues. La question est d'autant plus sensible que l'on se situe ici dans un contexte particulièrement marqué, celui d'un régime autoritaire – qui plus est soumis pour partie au joug de l'occupant nazi – dont l'idéologie a fait de la dénatalité l'un de ses combats prioritaires. Les biais dont on peut *a priori* soupçonner la conception de l'enquête sont-ils suffisamment surmontables pour pouvoir proposer non seulement une analyse historique des critères mis en œuvre dans cette enquête, mais une réutilisation de ses résultats ?

I. Les origines de l'enquête

1. Contexte et motivations

Jean Stoetzel était en 1942 un jeune sociologue pouvant apparaître, par son style scientifique et son parcours oscillant entre monde académique et monde économique, comme une sorte d'équivalent français de Paul Lazarsfeld, l'un des pères fondateurs de la *survey research* de la sociologie américaine (Blondiaux, 1998 ; Marcel, 1998 ; Rosental, 2006). Normalien, nourri de hautes ambitions intellectuelles et professionnelles, mais dépourvu de position universitaire et d'héritage familial, il avait fondé en 1938 un institut privé de science appliquée destiné à un grand avenir, l'Institut français d'opinion publique (Ifop), mis en veille après l'avènement du régime de Vichy. En février 1942, alors qu'il était rattaché à mi-temps au Service national des statistiques, il vint négocier auprès de Félix-André Missenard (vice-régent de la FFEPPH et directeur du département « Population ») un projet d'enquête sur l'opinion face à la natalité. Parmi ses motivations figurait sans doute, comme pour d'autres anciens élèves de l'école normale supérieure, le souci de s'assurer, au sein des nouvelles institutions d'expertise créées par Vichy, un emploi public lui permettant d'échapper à l'enseignement secondaire (il exerçait alors au lycée Rollin, aujourd'hui Jacques Decour, à Paris). Il ne sera officiellement détaché à la

Fondation qu'à partir du 1^{er} octobre 1943, où il prendra la direction de l'équipe « Sondage et statistiques »⁽²⁾.

Outre cette opportunité statutaire, la FFEPPH offrait à Stoetzel, dans son effort pour imposer la psychologie sociale sur le double terrain académique et commercial, la possibilité de rôder des méthodes d'avant-garde (très pédagogiquement décrites dans le premier chapitre du Rapport sur l'enquête Natalité), encore contestées⁽³⁾. Elle l'autorisait à en démontrer le potentiel, tout en s'accompagnant d'une aubaine : l'accès à des moyens publics conséquents dans une période de pénurie, et notamment à des enquêteurs qu'il n'avait pas à rémunérer sur fonds privés comme il le faisait dans son propre institut. Stoetzel avait à la fois pour perspective d'affiner des méthodes et de produire des résultats sur une question définie comme prioritaire par le pouvoir.

C'est du reste sur l'attitude envers la dénatalité qu'avait porté l'un des tout premiers sondages jamais réalisés en France, déjà par Stoetzel : le sondage Ifop de juin 1939, exécuté en marge de la préparation du Code de la Famille (Huss, 1990 ; De Luca, 2008)⁽⁴⁾. Entretemps, à la fin 1941, une fois établi le régime de Vichy, promoteur au nom de la « Révolution nationale » d'une série de textes législatifs draconiens⁽⁵⁾, le Secrétariat d'État à la Famille et à la santé, le Commissariat général à la Famille, le Secours national, et le Centre national de coordination et d'action des mouvements familiaux (Capuano, 2009) avaient organisé un « Concours de la dénatalité » appelant les lecteurs de la presse à choisir et à hiérarchiser, dans une liste fermée de quinze causes de la médiocre fécondité française, les trois principales d'entre elles (document 1).

Tous les quotidiens avaient alors diffusé un questionnaire que les lecteurs étaient invités à remplir nominativement puis à renvoyer par courrier à l'organisme familialiste, lui-même en charge du dépouillement. Promettant des récompenses à des répondants tirés au sort (d'où le caractère non anonyme des bulletins), le « référendum-concours » aurait récolté, début 1942, 500 000 réponses, dont 175 000 en zone libre. La visée moins scientifique qu'idéologique de ce « référendum » se perçoit notamment dans l'absence

(2) L'idéologie ne semble pas prédominante ; du moins aucun des documents consultés ne permet-il de déceler chez Stoetzel des penchants natalistes particulièrement affirmés – même si certaines suggestions formulées dans le rapport de l'enquête (Rapport sur l'enquête Natalité, p. 3) ne sont pas antinomiques avec l'esprit de la « Révolution nationale ». Rappelons en outre que si la Fondation Carrel bénéficiait du soutien personnel du maréchal Pétain et qu'elle était dirigée par une équipe acquise au régime, les dizaines de « chargés de mission » qui la composaient provenaient d'horizons idéologiques hétérogènes, le statut ayant même parfois servi de protection à des jeunes chercheurs que leurs convictions auraient désignés comme ennemis du régime.

(3) Au tout jeune Service national de la statistique créé par Vichy pour recomposer la statistique publique française, la méfiance restait grande vis-à-vis des sondages, comme en témoigne la froideur de son responsable René Carmille lorsque Stoetzel entreprit d'y créer un service spécialisé.

(4) Un tapuscrit de cette enquête (Jean Stoetzel, *Étude sur l'attitude de l'opinion publique en face du problème de la dénatalité*, juin 1939) est conservé dans le fonds F60/605 (Archives nationales).

(5) La loi du 2 avril 1941 restreint le droit au divorce, celle du 14 septembre 1941 prive les femmes avortées du bénéfice du sursis, celle du 15 février 1942 permet de déférer les avorteurs « professionnels » au tribunal d'État, juridiction d'exception ayant le pouvoir de prononcer la peine de mort.

Document 1. Le « Concours de la dénatalité » de 1941

— Quelles sont les causes de la dénatalité française? Telle est la question posée à nos lecteurs sous la forme d'un grand concours-quiz.

Article 1. — Les participants doivent répondre dans une seule des trois zones qui leur viennent le plus à l'esprit et les plus graves, à quelle époque qu'elle apparaisse.

Article 2. — Les concurrents doivent donner à l'écriture sur la copie, dans l'ordre d'importance, les trois causes de dénatalité qui leur semblent les plus principales (en indiquant par exemple, au verso, à l'encre, la question subsidiaire posée). Par exemple de nos concurrents dans la France métropolitaine, zone interdite, occupée et non occupée, le titre « causes de dénatalité » sera précédé par le numéro de la zone choisie.

Article 3. — La date-type est le 31 décembre 1941.

Article 4. — Les réponses doivent être envoyées à la Direction des Services de la Démographie, 24, rue de Valenciennes, Paris-10^e.

Article 5. — Les réponses doivent être envoyées avant le 31 décembre 1941, à midi, au plus tard, à la Direction des Services de la Démographie, 24, rue de Valenciennes, Paris-10^e.

Article 6. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 7. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 8. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 9. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 10. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 11. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 12. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 13. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 14. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

Article 15. — Les concurrents doivent être Français de naissance ou Français de souche.

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

Telle est la question à laquelle les participants au concours devaient répondre : « Parmi les causes ci-dessous énumérées de la dénatalité, quelles sont, d'après vous, LES TROIS PRINCIPALES ? »

1. Les jeunes ménages préfèrent aller au cinéma ou faire de l'auto.
 2. Divorce possible sans enfant, difficile avec enfants.
 3. Absence ou insuffisance de religion.
 4. Réduction du train de vie lorsqu'il y a des enfants.
 5. Les jeunes coquettes redoutent de perdre leur ligne.
 6. Travail de la femme hors du foyer : magasins, usines, etc...
 7. Abandon des campagnes.
 8. Difficulté de loger une famille nombreuse.
 9. Les enfants coûtent trop cher.
 10. Crainte du partage de l'héritage et du morcellement des terres.
 11. Crainte du chômage.
 12. Mauvais état de santé des gens qui se marient.
 13. Difficultés et peines pour élever des enfants.
 14. Peur des souffrances de la maternité.
 15. Crainte de ne pouvoir bien élever plusieurs enfants.

Source : La Dépêche normande, 12 décembre 1941 (19760138/5, AN).

apparente de réflexion sur l'autocensure et l'autosélection des participants, ainsi que sur le degré de complexité de certaines questions⁽⁶⁾.

(6) La question subsidiaire était la suivante : « Par combien de voix (exprimées dans toute la France métropolitaine, zone interdite, occupée et non occupée), la cause reconnue comme principale aura-t-elle été désignée ? »

Ce questionnaire de 1941 juxtaposait des registres de « propositions » aussi divers que ceux contenus dans l'enquête Natalité de 1942. Pêle-mêle, les lecteurs pouvaient attribuer la dénatalité à la frivolité des jeunes ménages qui « préfèrent aller au cinéma ou faire de l'auto », au « travail de la femme hors du foyer », à l'« absence ou insuffisance de religion » ; à « l'abandon des campagnes » ; à la « crainte du partage de l'héritage et du morcellement des terres » ; à la « crainte du chômage » ; à la « réduction du train de vie lorsqu'il y a des enfants » ; au « mauvais état de santé des gens qui se marient » ou encore aux « difficultés et peines pour élever des enfants ».

Comme pour le sondage Ifop de 1939, l'une des prémisses était la suivante : la natalité est devenue au fil du temps une affaire de « volonté ». C'est ce qu'avaient formulé les auteurs de référence de l'époque (Arsène Dumont, Adolphe Landry, Maurice Halbwachs notamment), en dosant chacun à leur manière le poids de la sensibilité collective sur les décisions individuelles⁽⁷⁾. Approcher les fondements intimes des comportements individuels (et pas simplement mesurer ces derniers), pensés selon un spectre théorique s'étalant de la psycho-sociologie (chère à Stoezel) à la sociologie durkheimienne, devait donc être considéré comme le moyen le plus approprié de définir des leviers d'action pertinents, sans quoi les mesures adoptées, qu'elles soient juridiques, économiques, ou relevant du domaine de la propagande, manqueraient à coup sûr leur cible.

En 1942, Stoezel reprenait donc un dossier déjà ouvert. Missenard et Carrel ne semblèrent cependant pleinement convaincus ni par la finalité ni par la démarche, puisque le sociologue se vit à plusieurs reprises demander des précisions. Ce dernier évoqua d'abord deux voies parallèles de questionnement, l'une devant permettre de déterminer « les valeurs auxquelles il conviendra de faire appel, suivant les différentes catégories de région et de classe sociale dans la population, pour une propagande ou un programme d'éducation éventuels », l'autre visant à identifier « les mesures législatives concernant la fiscalité, le domaine économique et du travail et enfin répressives (questions de l'avortement) »⁽⁸⁾. Missenard comprit que Stoezel cherchait en priorité à « déceler les préjugés qui existent dans le grand public afin de les combattre par tous les moyens en notre possession »⁽⁹⁾.

2. La fabrication de l'enquête

Le rapport de novembre 1942 et les archives complémentaires nous renseignent assez bien sur le montage de l'enquête Natalité⁽¹⁰⁾ (FFEPH 01-02,

(7) Le tournant vers une approche culturelle et psychologique concerne aussi, après-guerre, les études sur l'immigration et l'intégration, dans lesquelles Stoezel occupe une place importante (Escafré-Dublet et Kesztenbaum, 2011).

(8) Note de Stoezel à Missenard, 13 mai 1942, 19760138/5, AN.

(9) Note de Missenard à Stoezel, 25 mars 1942, 19760138/5, AN.

(10) Par souci de respecter les formules de l'époque, on reprend le terme de « natalité » pour des grandeurs démographiques que l'on rattacherait aujourd'hui plutôt à la « fécondité ».

Natalité, « ensemble du public », zone nord), même s'il faut s'appuyer sur une enquête menée en 1943 (FFEPH 04, Natalité, « jeunes filles et jeunes femmes », zone nord), dont les archives disponibles sont plus étoffées, pour en déceler certains implicites. Stoetzel, indique le rapport, avait constitué une équipe d'une centaine d'enquêteurs – en grande majorité des instituteurs –, dont le profil social et professionnel était jugé adapté à cette tâche (tableau 1). Cette équipe avait été constituée au travers d'un recrutement à deux degrés : d'abord en puisant dans le carnet d'adresses de l'Ifop, puis en demandant aux individus contactés de recommander d'autres personnes. Stoetzel obtint en complément l'appui des évêchés, ce qui permit la mobilisation d'une petite quinzaine de prêtres. Les enquêteurs devaient recueillir les réponses dans le cadre de leurs interactions professionnelles habituelles⁽¹¹⁾.

Tableau 1. Profil des enquêteurs

	Effectifs
Sexe	
Hommes	90
Femmes	13
Groupe d'âges	
20-29 ans	7
30-39 ans	27
40-49 ans	29
50-59 ans	24
60 ans et plus	8
Inconnu	8
Profession	
Ecclésiastiques	14
Instituteurs et professeurs	60
Fonctionnaires PTT	9
Architectes	2
Ingénieurs	3
Employés de banque	2
Assistants sociales	1
Ouvriers	1
Médecins	2
« Fonctionnaires publiques »	2
Sans profession	4
Divers	2
Inconnue	1
Type d'habitat	
Ville 50 000 habitants et plus	22
Ville 15 000 à 50 000 habitants	14
Ville 2 000 à 15 000 habitants	18
Localité rurale	48
Inconnu	1
Total	103
<i>Source</i> : Tableaux manuscrits conservés dans le fonds 19760138/5 (Archives nationales).	

(11) Stoetzel aurait même souhaité pouvoir accéder aux « réactions intimes des enquêtés » à la lecture des questions (Rapport sur l'enquête Natalité, chapitre 6).

Le contenu du questionnaire fut élaboré de manière collective et itérative, les enquêteurs étant étroitement associés à la sélection et à la formulation des questions⁽¹²⁾. Il fut d'abord constitué une liste provisoire de 69 « propositions affirmatives » (présentées en annexe du rapport et analysées dans l'article de De Luca Barrusse, 2023), nombre réduit par la suite (les questions finalement retenues sont présentées dans l'avant-propos de Prost, 2023). Contrairement à l'enquête Ifop de 1939 qui attendait des enquêtés un avis sur les causes de la dénatalité et sur les remèdes à envisager, le principe était ici de faire réagir les répondants à une liste d'affirmations prédéfinies. Pour composer cette mosaïque d'énoncés, Stoetzel piocha dans plusieurs corpus préexistants, à commencer par la littérature nataliste (il fait référence à Fernand Boverat, secrétaire général de l'Alliance nationale contre la dépopulation) et l'enquête Ifop de 1939. Il fait également allusion à des « consultations » menées à la Fondation – un formulaire vierge, invitant les destinataires à suggérer leurs propres questions, avait circulé –, à une « expérience personnelle » (*sic*) et aux suggestions formulées par les enquêteurs.

Stoetzel invita ensuite la moitié des enquêteurs à classer les propositions sur une échelle de 1 à 7, en fonction de la signification plus ou moins nataliste que l'opinion était susceptible d'attribuer à chacune d'entre elles⁽¹³⁾. Les propositions recueillant les notes les plus dispersées, donc à l'interprétation la plus ambiguë, furent à quelques exceptions près écartées. Cependant, d'autres raisons expliquent le rejet de certaines propositions, dont une partie fut vraisemblablement considérée comme subversive (et « contre-nature »⁽¹⁴⁾) ou comme susceptible de propager des idées condamnables. C'est le cas des propositions à connotation malthusienne (« on ne devrait pas inciter les ménages pauvres à avoir beaucoup d'enfants » ; « il y aurait moins de guerres si les peuples ne cherchaient pas à développer à tout prix la natalité »), ou à l'eugénisme trop affirmé (« il ne s'agit pas d'encourager la natalité à tout prix, mais seulement la reproduction des individus les plus sains » ; « on devrait par tous les moyens, notamment par la stérilisation, empêcher les malades d'avoir des enfants »)⁽¹⁵⁾. Dans une moindre mesure, les propositions pouvant sous-entendre ou induire une mise en cause de l'« État français », que ce soit pour son action (« pour obtenir une augmentation de la natalité, il faudrait améliorer les

(12) Le corps enseignant était l'une des cibles privilégiées de la propagande et de l'activisme natalistes dans l'entre-deux-guerres, et ses membres considérés par Vichy comme les intermédiaires sociaux par excellence. La préparation de l'enquête plaçait les individus recrutés par Stoetzel en situation d'émettre des recommandations. L'implication attendue de leur part est donc peu comparable à l'effacement de soi demandé aujourd'hui aux enquêteurs.

(13) Le passage sibyllin qui fait référence à une classification psychosociale en cinq types de « valeurs » (ou « cadres psychologiques ») mériterait une investigation qui n'a pu être menée pour cet article.

(14) Expression utilisée en préparation de l'enquête de 1943 (Note de Stoetzel à Missenard, 16 décembre 1942, 19760138/5, AN).

(15) S'il est incontestable que Carrel fut l'apôtre d'un eugénisme particulièrement virulent, ses propositions reposaient sur une eugénique plus classiquement lamarckienne. Sa direction était consciente que les thèmes de recherche les plus héréditaristes devaient faire l'objet d'une grande discrétion, voire être bannis.

conditions de la vie économique ») ou dans ses valeurs (« les célibataires ont choisi la manière de vivre la plus heureuse », « on devrait reconnaître aux femmes le droit de se faire avorter quand elles le veulent ») passèrent également à la trappe, ainsi que celle évoquant « la désertion des campagnes comme cause de la diminution du nombre des naissances », un raisonnement nataliste fréquent depuis la fin du XIX^e siècle, mais qui aurait pu laisser entendre l'échec du nouveau régime à accomplir le « retour à la terre ». Remarquons en outre que certains thèmes n'avaient pas même été envisagés : alors que l'on demande aux répondants ce qu'ils pensent du fait qu'un mari impose des naissances trop nombreuses à son épouse, les moyens anticonceptionnels sont absents du questionnaire, et aucune place n'est laissée à la moindre demande en la matière – effet de la législation autant que de la morale dominante.

Vingt-quatre items furent retenus au final. Ils furent scindés en deux questionnaires distincts (A et B) respectivement de 13 et 12 items, destinés à deux sous-échantillons. La question 13 (A) /12 (B) commune aux deux questionnaires portait sur les causes de la dénatalité et comportait six modalités de réponse – six « causes » possibles de dénatalité. Ces six propositions sont le décalque exact des questions 1, 3, 6, 9, 13 et 14 du « référendum-concours » de 1941⁽¹⁶⁾. Volonté de compromis avec le camp familialiste, instigateur de cette opération ? Une autre hypothèse semble plus vraisemblable. Durant l'été, Vichy avait divulgué les résultats du « référendum-concours »⁽¹⁷⁾ : même s'il ne fut pas caché que le coût de l'enfant figurait en seconde position des réponses avancées, ce sont essentiellement le déclin religieux et l'« égoïsme » de la jeunesse qui avaient été mis en exergue dans la presse avec, en troisième place, le travail féminin, à l'heure où le régime entendait renvoyer au foyer les femmes fonctionnaires (Baruch, 1997). Stoetzel, qui ne pouvait qu'être sceptique face à un tel résultat, a-t-il voulu procéder à une réplique critique du référendum ? Son choix, du moins, ne va pas sans évoquer le geste « fondateur » de la science des sondages, dont fut emblématique la célèbre victoire, en 1936, de l'institut Gallup face au magazine *Literary digest* : le recours à la technique de l'échantillonnage avait alors permis au premier de prévoir la réélection du président Roosevelt, là où le second avait été induit en erreur par la méthode du « vote de paille » (*straw vote*), en s'étant pourtant procuré plus d'un million et demi de bulletins remplis par ses lecteurs (Blondiaux, 2004).

Les informations relatives à la phase opérationnelle (plan d'enquête, répartition des rôles, etc.) permettent d'émettre des hypothèses sur les conditions d'enquête et sur le fait de savoir si ces dernières étaient de nature à limiter les effets d'autocensure et de sous-déclaration. Divers éléments invitent à penser

(16) *La Dépêche normande*, 12 décembre 1941 (19760138/5, AN).

(17) La communication sur les résultats fut en réalité minimale au regard de la forte publicisation qui avait accompagné le lancement du « référendum » : c'est surtout des résultats du tirage au sort des lauréats dont il fut question dans la presse. Le premier prix tomba, par chance, sur une famille de cinq enfants ayant placé le « recul religieux » en facteur principal de la dénatalité.

que la franchise et la sincérité des réponses furent loin d'être inexistantes⁽¹⁸⁾. Contrairement au « référendum », les questionnaires étaient anonymisés. Très contrôlés dans leur sérieux professionnel et leur droiture morale, les enquêteurs avaient reçu, indique le rapport, une « préparation psychologique » pour neutraliser leurs propres jugements de valeur et se montrer aussi impartiaux que possible. Les instructions générales attirent l'attention sur le risque d'induction involontaire des réponses. Certes, l'« effet enquêteur » a pu jouer en partie, notamment chez les fidèles interrogés par les prêtres et militants catholiques⁽¹⁹⁾. Mais un certain nombre de réponses, en particulier dans les bulletins individuels conservés de l'enquête de 1943 (FFEPH-04), attestent que l'opinion minoritaire, voire déviante, s'exprime, même sous Vichy. Ainsi, il n'est pas déraisonnable de partir de l'hypothèse que le taux de réponse très élevé pour la plupart des questions, ainsi que la nette prédominance des réponses positives (qui recueillent le plus souvent entre 50 % et 80 % d'assentiment), ne sont pas des artefacts. En revanche, ce fort degré de consensus complique, à bien des égards, les lectures possibles de l'enquête, dans la mesure où les contrastes n'y apparaissent qu'à la marge – ce qui impose, nous y reviendrons, de recourir à des outils adaptés pour faire « parler » ces nuances.

Le dépouillement eut lieu durant l'été 1942. Laissant de côté ici le détail des modalités techniques (tris et tabulations électromécaniques, tests de significativité), on insistera sur un élément plus déterminant en termes d'interprétation et de réexamen des données : la question du codage socioprofessionnel et de la stratification sociale mobilisée. Jean Stoetzel a procédé par listes (encadré 1).

Comment passe-t-on des « professions » relevées à cette nomenclature – surprenante, même pour l'époque – en quatre catégories, les trois premières mêlant grands secteurs d'activité et groupes sociaux, avec une 4^e catégorie (les « sans profession ») particulièrement fourre-tout dans laquelle figurent la moitié des femmes enquêtées, comme on peut le lire dans les instructions aux enquêteurs ? On sait qu'avant la formalisation et l'adoption des catégories socioprofessionnelles par l'Insee pour le recensement de 1954, les grilles étaient peu stabilisées, même dans les recensements (Lhuissier, 2020). Une nomenclature préexistante, décomposée en plusieurs niveaux hiérarchiques, a apparemment servi de référence pour aboutir à une version simplifiée, notamment pour élaborer l'échantillon (tableau 2).

S'il fallait une classification suffisamment fruste pour que les enquêteurs puissent constituer facilement leurs portefeuilles de répondants, il n'est pas

(18) Lors de la préparation de l'enquête de 1943 (FFEPH 004) sur les « jeunes filles et jeunes femmes », un certain nombre d'enquêteurs pressentis expriment leur crainte quant à la sincérité escomptable des réponses, non pas en raison du contexte politique, mais du fait de la pudeur caractérisant la sous-population enquêtée.

(19) Cet effet enquêteur se repère dans l'enquête de 1943 dont on dispose des questionnaires papier, en examinant ceux remplis par les prêtres. Mais il est probable que Jean Stoetzel soit conscient de ces biais et qu'il sache en tenir compte.

Encadré 1. Nomenclature sociale mobilisée dans l'enquête

Codification de la profession :

1. Patrons ou ouvriers employés dans l'agriculture, la pêche ou les métiers forestiers ;
2. Ouvriers de l'industrie ou du commerce, employés de l'industrie, du commerce, ou de particuliers, fonctionnaires ;
3. Patrons, directeurs, ingénieurs, commerçants, professions libérales ;
4. Individus sans profession (ménagères, retraités, rentiers, etc.).

Tableau 2. Nomenclature utilisée pour décrire la répartition de la population par professions à Paris et dans le département de la Seine (non datée)

Code	Composition
Agriculture	
Patrons	Chefs d'établissements, isolés de pêches, forêts, agriculture
Ouvriers	Employés, ouvriers, sans emploi de pêches, forêts, agriculture
Industrie	
Patrons	Chefs d'établissements des industries extractives, industries de transformation, manutention et transports
Ouvriers	Ouvriers, sans emploi, isolés des industries extractives, industries de transformation, manutention et transports
Commerce	
Patrons	Chefs d'établissements, isolés de commerce, spectacles, banques
Professions libérales	Chefs d'établissements des professions libérales
Domestiques	Ouvriers sans emploi, isolés
Employés	
Industrie	Employés, ouvriers des services publics industriels
Commerce	Employés et ouvriers de commerce, spectacles et banques
Services publics administratifs	Employés des services publics administratifs
<i>Source</i> : Fonds 19760138/5 (Archives nationales).	

question, pour nous, de manier les résultats produits par catégorie sociale. On voit du reste mal ce qui autorise Stoetzel à parler de l'influence (faible en l'occurrence) des « professions » ou à laisser supposer que des « classes sociales » soient distinguables⁽²⁰⁾. Le fait que l'on ne puisse dissocier, par exemple, « retraités » et « femmes au foyer » invite à la plus grande prudence. Plutôt que de prendre au pied de la lettre les intitulés des tableaux par « professions », il faut donc y voir des pôles socioprofessionnels, pour partie combinés à une opposition villes/campagnes et, dans une moindre mesure, à une décomposition entre secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire. Dans la suite de cet article, nous désignerons les catégories sociales de l'enquête de la manière suivante : (1) pôle agricole, (2) pôle ouvrier/employé, (3) pôle patronal, (4) pôle « sans profession ».

(20) Note de Stoetzel à Missenard, 13 mai 1942, 19760138/5.

3. Enseignements et prolongements

Les résultats définitifs du sondage furent publiés dans le rapport de novembre 1942, à diffusion uniquement interne. Ce dernier (retranscrit dans l'annexe 2 de l'avant-propos de Prost) tirait de l'ensemble les conclusions suivantes :

- a) Le public est « dans sa grande majorité favorable à la natalité » (sachant que les tests de signification indiquent une forte homogénéité de l'opinion : seuls quelques écarts sont « peu probables », c'est-à-dire pouvant être imputés au hasard). Rappelant comme il se doit que l'absence de preuve (statistique) n'est pas la preuve de l'absence (de relation), Stoetzel identifie principalement, comme variable contribuant à ces (faibles) écarts, « le nombre d'enfants par ménage », associé à une plus ou moins forte propension à souscrire aux propositions natalistes et familialistes⁽²¹⁾. Il note, plus ponctuellement, que les femmes jugent davantage que les hommes qu'il est « indélicat pour un homme de rendre mère une femme non mariée », que les jeunes sont plus indulgents que leurs aînés vis-à-vis des « jeunes mariés qui ne veulent pas d'enfants », que les habitants des campagnes craignent davantage que les citadins de se « trouver dans l'impossibilité de fournir toute l'alimentation nécessaire à leur famille ».
- b) Le public considère que les causes et remèdes de la dénatalité « sont de nature économique » et non de nature morale ou religieuse. Le facteur économique est jugé bien plus déterminant, surtout dans le pôle ouvrier/employé et plus encore dans le pôle agricole. Même les enjeux de santé et de bien-être sont perçus comme secondaires et les enquêtés (femmes comprises) ne tiennent guère les « souffrances de la maternité » pour une explication primordiale.
- c) D'un point de vue prescriptif, Stoetzel déduit de son étude qu'il serait vain de diffuser de nouveaux avertissements sur le « danger démographique », et qu'une politique d'encouragements pécuniaires, pour utile qu'elle puisse être, serait d'un intérêt difficilement évaluable par une enquête de ce type. La moindre expression par l'opinion d'une sensibilité coercitive et punitive (notamment à l'encontre de l'avortement ou des fonctionnaires célibataires ou sans enfants⁽²²⁾) confirme à ses yeux la nécessité de privilégier une propagande que l'on pourrait qualifier de « positive », fondée sur le « dévouement à l'État », la « transformation

(21) Dans le chapitre 9 du rapport, Stoetzel oppose les répondants avec peu d'enfants, qui acquiescent à l'opinion (question 3) selon laquelle « l'homme qui impose à sa femme des maternités trop nombreuses se conduit mal à son égard » et refusent l'idée (question 22) d'imposer lourdement les célibataires et les couples sans enfant, à ceux pour qui les parents de famille nombreuses se félicitent, en atteignant la vieillesse, d'avoir eu beaucoup d'enfants (question 12).

(22) Rappelons que l'on raisonne ici en termes relatifs. Même si l'adhésion reste majoritaire (70 % dans le cas de la répression de l'avortement), elle est très inférieure aux questions qui suscitent des quasi-consensus (taux de consentement supérieurs à 80 %). Sur l'imputation de la dépopulation au « fonctionnarisme », voir Ruiz (2021).

des mœurs », la « réforme des idéaux ». Stoetzel plaide ici pour une approche psychologique, culturelle, et en quelque sorte « anthropologique » de la biopolitique qui, le sociologue en convient, promet moins de succès à court terme que ne le feraient des mesures matérielles, mais a le mérite de pouvoir être évaluée au moyen de nouvelles enquêtes d'opinion.

« Votre enquête », écrit Missenard à Stoetzel après avoir, en septembre, parcouru le rapport sommaire, « nous a fourni des renseignements qui ne sont guère utilisables que pour une propagande, en nous éclairant sur la mentalité publique, sur certains aspects de la question. Maintenant, il s'agit de déduire de vos enquêtes des résultats quantitatifs susceptibles de préciser ce qu'on peut attendre numériquement d'une réforme, de l'intérêt d'en poursuivre la réalisation même par des dépenses relativement importantes »⁽²³⁾. Cette réaction de Missenard confirme le hiatus entre ses attentes et la démarche de Stoetzel. Le premier est un polytechnicien totalement néophyte dans le domaine de la population, qu'il est pourtant censé superviser. Spécialiste du chauffage industriel, ancien membre du CNRS-A (Centre national de la recherche scientifique-Appiquée), Missenard souscrit doublement au projet carrélien : d'une part en prônant une amélioration de l'espèce humaine par le biais d'actions portant simultanément sur sa constitution biologique et sur ses conditions de vie et de travail, et d'autre part en voulant faire de la FFEPH un lieu de recherche appliquée au service de l'action publique⁽²⁴⁾. Le second a entrepris d'importer des États-Unis ce qui est à la fois une discipline savante (la psychosociologie), une méthode (la *survey research*) et une technique scientifique et commerciale (les sondages). Si, pour Stoetzel, la mesure de l'opinion sert plutôt à construire la « propagande » gouvernementale et à évaluer son impact, Missenard souhaiterait qu'elle aide plus largement à la conception et au paramétrage de l'action publique, tous registres d'action confondus.

Jugeant de ce fait que l'enquête en cours ne se suffit pas à elle-même, Missenard encourage Stoetzel, dans sa note, à effectuer par la suite un nouveau sondage, en interrogeant cette fois-ci directement les principales intéressées – les « jeunes filles et jeunes femmes » –, et en les poussant à exprimer les causes de la « stérilité volontaire » et à identifier « les conditions dans lesquelles elles envisageraient d'avoir un nombre plus grand d'enfants »⁽²⁵⁾ : les résultats d'une telle enquête devront, écrit-il, « permettre de déterminer l'espérance mathématique d'un remède »⁽²⁶⁾. Il en résultera, en 1943, l'Enquête FFEPH 04 (Natalité - Jeunes filles et jeunes femmes - Zone Nord, qualifiée lors de sa préparation de « seconde enquête natalité »), fournissant à Stoetzel

(23) Note de Missenard à Stoetzel, 16 septembre 1942 (19760138/5, AN).

(24) Missenard adhèrera toute sa vie à cette conviction, partagée par beaucoup d'ingénieurs ou médecins d'entreprises des années 1930 (Rosental, 2003).

(25) « Rapport à M. Missenard sur l'Étude Préparatoire à une enquête prévue concernant les causes de la stérilité volontaire », 16 décembre 1942 (19760138/5, AN).

(26) A. Missenard, Projet de sondages, 11 septembre 1942, 19760138/5.

l'occasion de tester une autre voie d'approche : identifier les raisons individuelles du décalage constaté entre valeurs et comportements, de façon à mieux cibler les « remèdes » adaptés⁽²⁷⁾.

II. Relire une enquête à 80 ans de distance

L'étude préalable de la genèse et de la construction de l'enquête de 1942 permet désormais d'en proposer une réexploitation raisonnée, consciente des biais et limites inhérents aux conditions mêmes de production de la source. Il ne s'agit ni de se contenter d'en déconstruire les catégories et les méthodes, ni d'en « corriger » les résultats en appliquant à des données prises pour argent comptant des outils statistiques plus sophistiqués. L'objectif est bien de combiner les approches en montrant comment l'histoire des sciences sociales fait partie intégrante de la production rétrospective du savoir.

On l'a vu, Stoetzel a tiré comme principal enseignement de l'enquête que le faible niveau de natalité ne devait pas être attribué à un défaut de moralité des Français, et notamment des Françaises, mais qu'il provenait d'enjeux d'ordre économique. Les résultats de l'enquête de 1942 autorisaient-ils réellement une telle interprétation ? La question est d'autant plus complexe que le rapport d'enquête spécifie bien que les Français sont sensibles à la question de la natalité, qu'ils y voient une source d'épanouissement familial, et qu'ils sont désireux de la voir remonter dans l'intérêt de la nation.

1. Morale, économie et situations

En partant des résultats exposés par Stoetzel mais en se distanciant de la dissociation qu'il opère entre opinions sur la natalité d'une part, et opinions sur les causes de la dénatalité et les remèdes à y apporter d'autre part, on peut tout d'abord nuancer la hiérarchie entre motifs « économiques » et motifs « moraux », que le sociologue a probablement accentuée dans sa volonté de se démarquer du « référendum-concours » de 1941. L'apparent primat des facteurs « économiques » provient pour partie de sa façon de catégoriser les arguments des individus sondés. Par exemple, il classe comme un enjeu « législatif », plutôt que « moral », le fait d'assimiler l'avortement au meurtre.

Surtout, dans la synthèse de son rapport, Stoetzel englobe sous la catégorie d'« économie » des facteurs qui ne sont pas strictement pécuniaires mais ren-

(27) « Rapport à M. Missenard sur l'Étude Préparatoire... », *op. cit.* La réponse montre un Missenard plus enthousiaste que précédemment (note de Missenard à Stoetzel, 17 décembre). L'étude préparatoire (Seconde Enquête Natalité : Étude préparatoire. Le bulletin de réponse à l'attention des enquêteurs, novembre 1942, 19760138/5) révèle que l'enjeu est d'outrepasser le seuil habituel de la discrétion (parler de fécondité, c'est parler du corps et potentiellement de contrôle des naissances), d'où une grande attention aux formulations et une réflexion étendue sur le tact requis. La liberté de ton qui transparait dans les annotations sur les questionnaires récoltés confirme l'impression que les enquêtes de 1942 et 1943 sont parvenues au moins en partie à déjouer l'autocensure. Le gros atout de cette seconde enquête est de prodiguer des informations sur le « milieu social et religieux » des répondantes.

voient à des conditions de vie et de logement entendues parfois dans un sens très qualitatif (on parlerait aujourd'hui de « bien-être » à leur propos). Ce sont les « difficultés et peines » liées à la parentalité qui priment, dans l'opinion, sur le « coût de l'enfant » entendu d'une manière plus globale et plus abstraite. Stoetzel passe sans doute trop rapidement sur le fait que ce que les sondés jugent difficile, c'est d'« élever un enfant », avec tout ce que cela implique dans la vie quotidienne des ménages.

Afin de nuancer ou préciser ses conclusions, il faut raisonner de manière relative en se concentrant sur les disparités entre « groupes statistiques » (le pôle agricole, les plus de 60 ans, les habitants des villages, etc.). La raison en est la suivante : la plupart des questions posées recueillent un large assentiment dans la population, tantôt positivement (89 % des sondés pensent que l'État doit protéger « filles-mères » et « enfants illégitimes »), tantôt négativement (86 % ne considèrent pas que « la maternité enlaidit la femme »). Si l'on se concentre sur les 22 questions (sur 24) qui sont à modalité simple, et qu'on les croise avec les 23 groupes statistiques établis dans l'enquête (y compris la population totale), en fonction de l'âge, du sexe, de l'état marital, de la résidence, du pôle socioprofessionnel, on obtient 506 combinaisons (tableau 3).

Au total, les différents groupes statistiques s'accordent à des niveaux supérieurs à 60 % dans 79 % des cas⁽²⁸⁾, et même à des niveaux supérieurs à 80 % dans 29 % des cas⁽²⁹⁾. Le premier résultat de l'enquête de 1942 est ainsi que les opinions sur la natalité reposent sur un large socle commun à la population française : constat remarquable si l'on considère qu'il coïncide avec le quasi-consensus des partis politiques de l'époque en faveur du natalisme.

Tableau 3. Convergence globale des réponses à l'enquête Natalité

Taux d'assentiment	Nombre de combinaisons (n = 506)	% de combinaisons
Moins de 20 % [90	17,8
[20 % – 40 % [37	7,3
[40 % – 60 % [105	20,8
[60 % – 80 % [218	43,1
80 % et plus	56	11,1

Lecture : Sur les 506 combinaisons possibles de l'enquête (croisements entre les questions et les groupes de population), 56 (soit 11,1 %) se caractérisent par un taux d'assentiment supérieur ou égal à 80 %. Ce taux d'assentiment est le cumul des réponses « très positives » et des réponses « positives », qu'on fusionne ici et dans la suite de l'analyse.

Note : Les pourcentages de réponses incertaines ne sont pas pris en compte. Sur les 506 modalités, la part des sondés qui ne se prononcent pas est inférieure à 10 % dans 76 cas, comprise entre 10 % et 20 % dans 318 cas, entre 20 % et 30 % dans 87 cas, et supérieure à 30 % dans 25 cas.

Source : Enquête Natalité de 1942 (calcul des auteurs).

(28) Puisque sur 506 modalités, 54,2 % recueillent un assentiment supérieur à 60 % [la somme de 43,1 % et de 11,1 %], auxquelles s'ajoutent un pourcentage de 25,1 % de modalités s'accordant sur un rejet supérieur ou égal à 60 % [la somme de 17,8 % et de 7,3 %].

(29) Soit la somme de 11,1 % d'assentiment (et respectivement de 17,8 % de rejet) supérieur ou égal à 80 %.

Certes, il est difficile d'estimer la part de l'autocensure des réponses sous un régime autoritaire. Aussi, pour aller au-delà de l'observation de cette convergence globale des réponses, on peut analyser leurs écarts. À cet effet, pour chacun des « groupes statistiques » de l'enquête, on retient dans un premier temps les réponses positives les plus consensuelles (celles qui obtiennent au moins 80 % de « oui »). La liste des couples proposition (ou « item ») – groupe statistique, ainsi obtenus, fait apparaître la nette prédominance des deux propositions les plus fédératrices :

- « l'État doit protéger les 'filles mères' et les 'enfants illégitimes' » (item 1) ;
- « il est indélicat de la part d'un homme de faire tomber enceinte une femme non mariée » (item 2).

Cette double opinion est largement transversale au corps social. Son caractère polysémique y contribue sans doute : elle peut aussi bien traduire une forme de paternalisme ou de commisération, compatible avec un conservatisme religieux, que relever de préoccupations sociales envers des populations vulnérables. Quoi qu'il en soit, ce sont donc deux considérations « morales » qui cimentent le plus nettement l'opinion française, via l'expression d'une sensibilité et d'une sympathie envers les mères les plus fragiles et les plus couramment stigmatisées.

Un versant plus dogmatique et rigoriste – renvoyant à la morale religieuse, sexuelle ou reproductive – s'exprime lui aussi fortement, mais de façon moins homogène. L'assimilation de l'avortement à un meurtre en est un exemple éloquent qui, tout en recueillant l'approbation de 70 % des sondés (sans écart entre femmes et hommes), oppose nettement le pôle agricole (83 % de « oui ») aux « ouvriers et employés » (64 %), de même que les « ruraux » (habitants des communes de moins de 2 000 habitants) se révèlent bien plus sévères que les citadins.

De façon contrastée, les problématiques « économiques » mises en avant par Stoetzel ne figurent pas parmi les réponses les plus consensuelles. Seuls certains groupes statistiques (les « sans profession », les jeunes, les ménages de deux ou trois enfants, les habitants des petites villes), sont favorables à une allocation pour les mères au foyer, en sachant, on l'a dit, que la catégorie « sans profession » est constituée pour beaucoup de femmes relevant de ce statut. De même, à ce niveau très élevé d'adhésion, seuls les pôles ouvrier/employé et patronal, les ménages à un ou deux enfants, et les enquêtés les plus jeunes, considèrent que les familles nombreuses sont privées de confort.

Par comparaison avec les questions plus « morales » évoquées précédemment, les considérations pécuniaires ne dominent de manière écrasante que dans certains segments de l'échantillon. Même le soutien aux mesures d'aide financière aux familles n'est pas entièrement unanime. Contrairement à ce que projetterait sans doute une lecture contemporaine, liée au long ancrage institutionnel des allocations familiales et des prestations diverses aux ménages, la perspective d'obtenir davantage d'aides monétaires semble probablement

encore abstraite par rapport à l'horizon quotidien des difficultés de tous ordres rencontrées par les familles nombreuses.

Cette hypothèse se confirme lorsque l'on observe les propositions qui s'approchent le plus du consensus, à savoir celles qui renvoient à la représentation concrète de situations difficiles. Malgré la rusticité de l'enquête au regard des critères actuels, les résultats laissent deviner des situations précises, familiales à la grande majorité de la population : des jeunes femmes séduites, des enfants non reconnus par leur père, des familles encombrées d'une progéniture trop nombreuse pour atteindre des conditions de vie décentes – un item auxquels sont particulièrement sensibles les individus rattachés au pôle ouvrier/employé⁽³⁰⁾. Ces situations sont à ce point répandues qu'elles créent de l'apprehension, y compris chez les ménages qu'elles ne concernent pas en priorité.

À l'inverse, l'évocation d'une « allocation à la mère au foyer » qui serait d'un montant comparable au salaire, placée au troisième rang des réactions les plus favorables, séduit exclusivement les catégories qui seraient directement concernées par une telle mesure, soit immédiatement, soit à court ou moyen terme dans leur cycle de vie. En premier lieu figurent ici les couples de 3 enfants et plus, qui sont aussi les seuls, dans cette liste, à prôner une fiscalité pénalisant les célibataires et ménages sans enfant. Les suivent dans le soutien à une telle subvention les ménages de 2 enfants, les ménages jeunes (20 à 34 ans) et, par construction, les « sans-profession » (incluant, on l'a dit, les mères au foyer).

2. Éclairer les variations sociales de la sensibilité biopolitique

Pour systématiser l'hypothèse selon laquelle c'est la perception des situations concrètes qui différencie les divers segments de l'opinion, on peut introduire un indicateur supplémentaire : celui qui permet de mesurer le degré d'hétérogénéité de l'opinion, au moyen d'un coefficient de variation rapportant à la moyenne l'écart type des réponses (positives ou négatives)⁽³¹⁾. On s'intéresse aux cas dans lesquels cet indicateur des écarts d'opinion dépasse 20 %, soit un ratio très supérieur à la moyenne. On effectue ici la mesure sur deux types de regroupements des sondés : les pôles socioprofessionnels d'une part, le nombre d'enfants du ménage d'autre part.

L'opération apporte un éclairage fin de la sensibilité biopolitique sous l'Occupation : elle place le projecteur sur des questions liées à la perception intime des situations à propos de la procréation, et de l'attitude face aux normes prévalant en la matière. Certains items ont, à l'échelle de toute la population sondée, globalement fait consensus.

(30) L'historien Simon Szreter (1996) a montré qu'il fallait traiter les choix reproductifs non pas comme le produit d'une rationalité calculatrice abstraite, mais comme l'effet de la perception sociale du coût relatif de l'enfant et des conditions concrètes de la parentalité.

(31) Pour n'en prendre qu'un exemple, dans le cas de la question 1 (les enfants des familles nombreuses souffrent-ils d'une alimentation insuffisante ?), les réponses positives des diverses catégories d'âges sont en moyenne de 52,5 % ; leur écart type est de 3,4 %, le ratio du second par rapport à la première est de 6,4 %.

C'est le cas de la crainte de voir le père désertier le foyer du fait du « désordre et du bruit », ou des querelles domestiques « liées à la présence d'enfants ». Ces deux arguments sont anecdotiques aux yeux du pôle agricole (7 %) et du pôle patronal (11 %), mais sont pris au sérieux par une fraction non négligeable du pôle ouvrier/employé (19 %) : autant de variations qui traduisent en termes psychosociologiques des déterminations matérielles liées au logement et aux conditions de vie, à une période où la condition ouvrière est très hétérogène, et où les données disponibles sur les salaires laissent entendre qu'un cinquième à un quart des « ouvriers et employés » sont proches du seuil de pauvreté.

Que la maternité ne soit pas vue (y compris chez les femmes elles-mêmes) comme compromettant la santé féminine, peut indiquer que même dans le contexte de pénurie de l'Occupation, la crainte des risques liés à la grossesse et à l'accouchement, voire au post-partum, s'est largement estompée. Il n'en reste pas moins que deux types de ménages se révèlent sensibles à ce risque : ceux qui n'ont pas d'enfant (et qui expriment ici soit une crainte par anticipation, soit la détresse d'avoir dû renoncer à un projet de procréation après une expérience malheureuse de grossesse), et les familles nombreuses, dont la probabilité d'avoir vu la mère confrontée à des problèmes de santé est plus élevée⁽³²⁾. De la même manière, les membres du pôle agricole se distinguent nettement dans leur crainte que la maternité compromette la santé des femmes, ce qui peut à la fois traduire la nécessité que représente le travail féminin aux champs et la moindre présence médicale dans les campagnes.

Enfin, l'interdiction d'accès à la fonction publique pour les célibataires ou les personnes sans enfant fait l'objet d'un rejet massif mais, là encore, différencié : dans le détail, elle attire un taux d'adhésion qui augmente avec le nombre d'enfants, les familles nombreuses y étant de loin les plus favorables. C'est la théorie de la justice sociale promue par le mouvement nataliste qui s'incarne ici de manière directe⁽³³⁾.

Quant aux items ayant entraîné les réponses les plus clivantes, définies ici comme n'ayant attiré que la moitié des répondants (entre 45 % et 55 %), ils représentent 62 des 506 modalités, soit 12 %. Six questions en accaparent à elles seules 55. Deux d'entre elles portent directement ou indirectement sur le nombre optimal d'enfants : elles demandent, respectivement aux sondés si les enfants des familles nombreuses souffrent de sous-alimentation, et si le mari peut imposer à l'épouse le nombre d'enfants qu'il souhaite. Ces hésitations font pour partie écho, à l'échelle des ménages, à la recherche, par les démographes,

(32) Le taux de réponses positives atteint 17 % aussi bien chez les ménages sans enfant que chez les familles nombreuses, soit deux fois plus que chez les parents de deux enfants.

(33) Jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'enfants est un critère qui distingue fortement les ménages en France, alors que les mesures financières et fiscales en faveur des familles nombreuses sont encore relativement modestes. À milieu social et revenu comparables, ces écarts dans la taille de la descendance différencient fortement les revenus finaux. C'est en ce sens que la revalorisation des allocations familiales à la Libération représentera une mesure très redistributive (Paillat, 1971).

puériculteurs et pédiatres de l'époque, de la frontière entre une fécondité suffisamment abondante pour renforcer le taux de natalité du pays, et une fécondité excessive pour l'équilibre économique et psychologique des familles. Mais surtout, elles viennent objectiver les témoignages que l'on peut connaître sur la nécessité, pour la mère de famille, de ne pas surcharger sa propre barque, une précaution dont c'est souvent sa propre mère qui est la plus ardente avocate. Le droit du conjoint à imposer des maternités à son épouse fait partie des écarts d'opinion corrélés au nombre d'enfants : son acceptation est nettement moindre chez les individus sans enfant et maximale chez les familles nombreuses, où la norme patriarcale est potentiellement plus affirmée.

Une autre proposition atteste d'une recherche de la bonne mesure : celle qui porte sur la nature du devoir de procréation envers la nation. Si l'on a vu que 70 % des sondés y adhèrent, le regard porté sur les personnes qui s'y déroberont est également très variable. Peut-on accuser d'égoïsme, voire de trahison envers la patrie, les jeunes couples mariés sans enfant ? Les opinions sont divisées, y compris chez les ménages sans enfant ou à enfant unique. Cela confirme que l'intériorisation d'un devoir civique de procréation ne se traduit pas automatiquement par une pulsion stigmatisante et répressive. Un assez large consensus s'y oppose⁽³⁴⁾. Comme pour l'avortement, on observe une plus forte sévérité du pôle agricole à l'encontre des jeunes couples mariés sans enfant.

Une cinquième question est au contraire sociologiquement concentrée, et révélatrice d'un net clivage idéologique : celle relative à la nécessité d'une maternité pour que s'épanouisse la beauté de la femme. Alors qu'elle divise la population dans son ensemble (36 % d'incertains, face à 41 % de tenants du « oui » et 23 % de tenants du « non »), elle attire une adhésion de près de 50 % dans trois groupes aux fortes intersections : les plus de 60 ans, les « sans profession » (cumulant femmes au foyer et vieux inactifs) et les membres des familles nombreuses (susceptibles d'inclure une proportion importante de « ménagères » s'étant retirées, au moins provisoirement, du marché du travail).

Enfin se présente un dilemme en termes de politique publique : l'objectif de hausse de la natalité suppose-t-il de relever les allocations familiales avant les salaires ? Retenue par 56 % des sondés pris dans leur ensemble, la mesure est, en revanche, rejetée, mais de quelques points seulement, par les ménages sans enfant ou à enfant unique. Il est intéressant de constater qu'elle partage exactement en deux le pôle ouvrier/employé : ce clivage peut refléter l'hétérogénéité du nombre d'enfants dans ces milieux, mais surtout une tension entre la défense des salaires, prioritaire pour un grand nombre de sondés, et l'attention portée aux allocations familiales par les ménages ouvriers les plus prolifiques. Cette alternative n'est pas sans signification historique : les allocations familiales vont devenir un élément central de la politique des revenus de la Libération à la fin des années 1950, et constituer une part essentielle des revenus des ménages ouvriers (Paillat, 1971).

(34) Une erreur de calcul a été commise dans le rapport d'enquête de 1942 : ce sont 59 % des répondants et non 67 % qui acquiescent à la notion de « trahison nationale » (question 21).

Conclusion

Malgré ses limites évidentes, notamment en matière de nomenclature socio-professionnelle, l'enquête de la FFEPPH permet de classer, de préciser et de hiérarchiser les représentations associées, en 1942, à la fécondité. Ses conclusions confirment pour partie la sensibilité des Français à la question de la dénatalité et même à la cause nataliste, sensibilité mise en évidence dès l'enquête Ifop de 1939. Dans cette dernière, les répondants attribuaient la restriction de la fécondité aux « conditions de vie » (52 %) plutôt qu'à l'égoïsme (34 %). Les catégories d'âge fécond y réclamaient des aides matérielles, tout en désapprouvant la contrainte et la répression. Jean Stoetzel en déduisait déjà l'inadaptation du discours nataliste classique (en réfutant implicitement au passage la propagande catastrophiste et agressive de l'Alliance nationale) et la nécessité d'encourager des valeurs à la fois moins spécifiques et plus positives.

L'enquête de 1942 gagne en précision par rapport à ce tableau général déjà esquissé⁽³⁵⁾. Contrecarrant des entreprises plus idéologiques en contribuant à la reconnaissance implicite d'une sorte de pluralisme éthique⁽³⁶⁾, elle confirme que la perception d'un devoir national de procréation ne s'accompagne pas d'un consensus répressif. Elle invite également à historiciser les notions de justice sociale et de redistribution, en tenant compte du poids que fait peser une progéniture nombreuse sur le niveau de vie, à une époque où la disparité du nombre d'enfants est un facteur décisif d'inégalités des niveaux de vie. La conscience en est plus vive à mesure que la taille de la famille augmente, mais elle revêt également une portée générale puisque près de la moitié des ménages sans enfant jugeraient normal de se voir imposer une fiscalité plus lourde. La sensibilité vis-à-vis des mères célibataires et des enfants nés hors mariage, ainsi que les attentes de protection de la part de l'État, comptent parmi les conclusions les plus marquées de l'enquête. L'atténuation des risques de santé perçus associés à la maternité constitue également un marqueur historique important.

Les réponses témoignent sans doute des situations vécues et des réalités quotidiennes dans l'expression des opinions. L'enquête semble en effet moins révéler une opposition (durcie par Stoetzel) entre des considérations « morales » et des considérations « économiques », qu'une différenciation plus sociologique entre des prises de position générales ou abstraites et des points de vue enracinés dans les formes et les conditions concrètes d'existence, en particulier de logement. En cela, l'enquête de 1942, au-delà de son objet propre, se révèle comme une source instructive pour appréhender l'histoire sociale de la sensibilité biopolitique en France sous l'Occupation.

(35) L'enquête de 1943 est sans doute la plus riche de l'ensemble et, du fait de la conservation (partielle) des questionnaires, pourra faire l'objet d'une recherche ultérieure.

(36) En cela, l'enquête préfigure un effort de prise en compte du bien-être individuel qui se concrétisera avec les enquêtes Ined de l'après-guerre.



RÉFÉRENCES

- BARUCH M.-O. 1997. *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*. Fayard.
- BLONDIAUX L. 1998. *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*. Le Seuil.
- BLONDIAUX L. 2004. Le nouveau régime des opinions. Naissance de l'enquête par sondage. *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 22(1), 161-171. <https://doi.org/10.3917/mnc.022.0161>
- BOURDELAIS P. 1993. *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*. Odile Jacob.
- BRÉE S. 2017. Évolution de la taille des familles au fil des générations en France (1850-1966). *Population*, 72(2), 309-342. <https://doi.org/10.3917/popu.1702.0309>
- BRIAN E. 2001. Nouvel essai pour connaître la population du royaume. Histoire des sciences, calcul des probabilités et population de la France vers 1780. *Annales de démographie historique*, 102(2), 173-222. <https://doi.org/10.3917/adh.102.0173>
- CAHEN F. 2016. *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France 1890-1950*. Ined Éditions.
- CAPUANO C. 2009. *Vichy et la Famille. Réalités et faux semblants d'une politique publique*. Presses universitaires de Rennes.
- DAGUET F. 2002. *Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999*. Insee résultats société, 8.
- DE LUCA BARRUSSE V. 2008. *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France (1880-1940)*. Presses universitaires de Rennes.
- DE LUCA BARRUSSE V. 2023. Tester des représentations sociales sur la famille nombreuse et la natalité, évaluer une politique en leur faveur : une enquête en 1942. *Population*, 78(2), 205-222. <https://doi.org/10.3917/popu.2302.0227>
- ESCAFRÉ-DUBLET A., KESZTENBAUM L. 2011. Mesurer l'intégration des immigrés. Genèse et histoire des enquêtes Girard-Stoetzel, 1945-1953. *Genèses*, 84(3), 93-112. <https://doi.org/10.3917/gen.084.0093>
- HUSS M.-M. 1990. Pronatalism in the interwar period in France. *Journal of Contemporary History*, 25(1), 39-68. <https://www.jstor.org/stable/260720>
- LHUISSIER A. 2020. *Le budget et la ration. Maurice Halbwachs et la quantification alimentaire (1907-1937)*. Mémoire inédit de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie intitulée "Institutions du repas : pratiques, réforme, connaissance (fin XIX^e-fin XX^e siècle)". Université d'Évry Val d'Essonne.
- MARCEL J.-C. 1998. Jean Stoetzel élève de Maurice Halbwachs : Les origines françaises de la théorie des opinions. *L'Année Sociologique*, 48(2), 319-351.
- PAILLAT P. 1971. Influence du nombre d'enfants sur le niveau de vie de la famille : évolution en France de 1950 à 1970. Comparaison avec quelques pays européens en 1969. *Population*, 26(2), 13-36.
- PERROT J.-C. 2001[1975]. *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle*. Éditions de l'EHES.

- ROSENAL P.-A. 2003. *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*. Odile Jacob.
- ROSENAL P.-A. 2006. Jean Stoetzel, la démographie et l'opinion : autour des soixante ans de *Population*. *Population*, 61(1-2), 31-43. <https://doi.org/10.3917/popu.601.0031>
- ROSENAL P.-A. 2016. *Destins de l'eugénisme*. Le Seuil.
- RUIZ E. 2021. *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^e-XXI^e siècle)*, Fayard.
- SZRETER S. 1996. *Fertility, Class and Gender in Britain (1860-1940)*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511582240>
- TOULEMON L. 2001. Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ?, *Population et sociétés*, n° 374.

Abstract**Fabrice Cahen, Paul-André Rosental • THE CARREL FOUNDATION'S 1942 SURVEY ON DECLINING BIRTH RATES: A BIOPOLITICAL SNAPSHOT OF FRANCE AT A DEMOGRAPHIC TURNING POINT**

This article examines the creation of a 1942 survey designed to explore the causes of the declining birth rate in France and offer solutions, and revisits the data it produced. Led by the sociologist Jean Stoetzel, a pioneer of survey-based research, it consisted of a questionnaire developed with the interviewers themselves—mainly teachers and priests. The questions took up the themes of the pronatalist movement in all their diversity, from repressive proposals (including anti-abortion policies) to social measures for supporting households. The survey concluded that the French public supported natalism but believed that the causes of the low birth rate were primarily economic, rather than moral or religious. Financial incentives were deemed useful but insufficient. While Stoetzel recommended a propaganda campaign based on patriotism and moral reform, re-examination of the survey data shows that respondents were primarily concerned by the practicalities of the living conditions associated with large families. Within the range of moral attitudes expressed, repressive leanings were mainly concentrated in rural areas. Overall, survey respondents were sensitive to the plight of vulnerable populations, including single mothers.

Resumen**Fabrice Cahen, Paul-André Rosental • LA ENCUESTA NATALITÉ DE 1942 DE LA FUNDACIÓN CARREL. INSTANTÁNEA BIOPOLÍTICA DE UNA FRANCIA EN PLENO CAMBIO DEMOGRÁFICO**

Este artículo examina los orígenes y reexamina los datos de la encuesta Natalité [Natalidad] de 1942, cuyo objetivo era dilucidar las causas de la baja tasa de fecundidad en Francia y proponer soluciones. Realizada bajo los auspicios del sociólogo Jean Stoetzel, pionero de la investigación mediante encuestas, se basó en un cuestionario elaborado conjuntamente con sus entrevistadores, principalmente profesores y sacerdotes. Las preguntas recogen los temas del movimiento natalista en toda su diversidad, desde propuestas represivas (contra el aborto en particular) hasta medidas sociales de ayuda a los hogares. La encuesta concluye que el público francés es favorable al natalismo, pero considera que las causas de la baja fecundidad son principalmente económicas, más que morales o religiosas. Los incentivos financieros se consideran útiles pero insuficientes. Aunque Stoetzel abogaba por una campaña de propaganda basada en la devoción al Estado y la reforma moral, un nuevo examen de los datos muestra que lo que preocupa a los encuestados son las condiciones de vida concretas asociadas a la alta fecundidad. En el abanico de actitudes morales que se expresan, las tendencias represivas se concentran esencialmente en zonas rurales. En general, los encuestados se mostraron sensibles a la difícil situación de las poblaciones vulnerables, empezando por las madres solteras.

Keywords: natalism, abortion, surveys, single mothers, living conditions, ethical pluralism, social psychology, France

